

COMMUNE DE LADINHAC  
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 DÉCEMBRE 2022

Le Conseil Municipal de LADINHAC s'est réuni le Jeudi 15 Décembre 2022 à 20h00 à la salle du Conseil Municipal de LADINHAC, dans le respect des gestes barrières, sur la convocation de Monsieur Clément ROUET, Maire, en date du 8 Décembre 2022.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Clément ROUET, Guillaume BOUROUMEAU, Monique CANTAREL, Sylvie DELTRUC, Christelle GARRIGOUX, Bruno GARROUSTE, Roland MAFFRE et Marie-Ange SOUQUIERES.

Représentés : Hervé DELPUECH par Clément ROUET

André MAYADE par Roland MAFFRE

Excusé : Yannick LAFON

Secrétaire de séance : Marie-Ange SOUQUIERES

M. le Maire propose au Conseil de supprimer le point suivant, prévu à l'ordre du jour : « **Voirie : Traverse du bourg (indemnité d'imprévision)** » en raison d'un manque d'éléments sur ce sujet. »

M. le Maire propose également au Conseil de supprimer les décisions modificatives, prévues au point III de l'ordre du jour : « **Finances : Ligne de trésorerie-Engager et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget** », en l'absence de besoin de DM.

**Le Conseil accepte les modifications de l'ordre du jour à l'unanimité.**

**I : Adoption du compte- rendu de la séance du 29 Novembre 2022 :**

**Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.**

**II : Restructuration d'un immeuble en commerce et logement : Avenants :**

M. le Maire expose au Conseil des avenants présentés par Cantal Habitat :

- ✓ Pour l'entreprise Equip Froid, avec une augmentation égale à 2 937.00 € HT, correspondant à la modification de certains équipements de cuisine. Le montant initial du marché étant de 24 530.00€ HT, il s'élève désormais à 27 467.00€ HT.
- ✓ Pour l'entreprise SARL Cances, avec une diminution égale à 2 496.30€ HT, correspondant aux travaux supprimés de vitrification de parquet, de travaux complémentaires de pose de joint acrylique et de travaux de protection des fenêtres en alu. Le montant initial du marché étant de 46 578.00€ HT, il s'élève désormais à 44 081.70€ HT.

- ✓ Pour l'entreprise Laroussinie, avec une augmentation égale à 1686.05€ HT, correspondant à la confection du coffrage d'étanchéité pour le silo de la chaudière à bois.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte l'avenant présenté par Cantal Habitat.**

**III : Finances : Ligne de trésorerie- Engager et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget – décision modificative :**

✓ M. le Maire propose au Conseil d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000€ afin de répondre aux besoins de gestion de la trésorerie de la commune.

Une proposition du Crédit Agricole Centre France a été transmise aux caractéristiques suivantes :

Montant de 100 000.00 €

Durée de 12 mois

Indexé sur le taux Euribor 3 mois

Plus marge de 0.60 % sur index Euribor 3 mois

Frais de dossiers : 0 €

Commission d'engagement : 0.20% du montant choisi

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise M. le Maire pour le tirage de la ligne de trésorerie, la signature du contrat et l'acceptation de toutes les conditions.**

✓ Engagement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023 (budget communal) :

M. le Maire demande au Conseil l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Le montant budgétisé en 2022 pour les dépenses d'investissement était de 1 011 149.00€.

$1\ 011\ 149.00 \times \frac{1}{4} = 252\ 787.00\text{€}$

M. le Maire propose donc au Conseil de faire application de l'article L1612-1 du CGCT à hauteur de 135 000.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 135 000.00 €.

✓ Engagement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023 (budget eau et assainissement) :

M. le Maire demande au Conseil l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Le montant budgétisé en 2022 pour les dépenses d'investissement était de 217 838.00€.

217 838.00€ X ¼= 54 459.00€

M. le Maire propose donc au Conseil de faire application de l'article L1612-1 du CGCT à hauteur de 41 000.00 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 41 000.00 €.**

✓ **Décision modificative sur le budget principal :**

**FONCTIONNEMENT :**

COMPTE		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-2730.00	
6413	Personnel non titulaire	2515.00	
6531	Indemnités	215.00	

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité des membres présents, la décision modificative proposée.**

**IV : Ressources humaines :**

Suite aux entretiens d'embauche de ce Jeudi 15 Décembre, M. le Maire présente au Conseil les différentes candidatures reçues pour le poste d'Agent polyvalent.

*Marie-Ange SOUQUIERES sort de la salle.*

M. le Maire propose de retenir la candidature d'Axelle BRENOT en vue de la signature d'un CDD PEC à hauteur de 26 heures par semaine à compter du 16 janvier 2023.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise M. le Maire à accomplir les formalités en vue du recrutement de Madame Axelle BRENOT.**

*Marie-Ange SOUQUIERES réintègre la salle.*

**QUESTIONS DIVERSES :**

- ✓ M. le Maire propose au Conseil le remboursement de la somme de 36 € à M. Jérôme SOUQUIERE, pour l'achat de livres.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte le remboursement de la somme de 36 € à Jérôme SOUQUIERE.**

- ✓ M. le Maire tient à remercier au nom de l'ensemble du conseil municipal Sandrine DUGAS pour le travail effectué au cours de ces dernières années alors que son contrat prend fin le 31 décembre prochain.
- ✓ A l'occasion de la conférence des territoires du 02 décembre 2022 organisé par le conseil départemental du Cantal la question du déploiement du Très Haut Débit a fait l'objet d'une question de la commune au président du département. Notre commune apparaît en totalité comme éligible à la commercialisation de la fibre optique. **Les particuliers et entreprises souhaitant bénéficier de la fibre et n'apparaissant pas sur les cartes de [www.auvergne-numerique.fr](http://www.auvergne-numerique.fr) sont invités à se faire connaître en mairie.**
- ✓ **Élagage en bordure de voirie communale : rappel :** Le fait d'être propriétaire implique des droits et des devoirs. M. le Maire rappelle aux habitants que l'élagage en bordure de voirie est obligatoire.
- ✓ Dans le cadre du projet MobBiodiv' financé par l'OFB pour lequel la commune a été lauréate en 2022 en vue de renforcer l'accueil et les territoires de chasse à chauve-souris, des gîtes vont être installés sur 5 abri-bus de la commune. L'objectif est d'offrir des points d'accueil complémentaires afin de pouvoir assurer un comptage des populations présentes sur la commune. Cette installation sera suivie d'une affiche permettant de sensibiliser les usagers des abris-bus à la conservation d'espèces emblématiques.

Devant l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 23h15.

#### **AGENDA :**

- **17 Décembre 2022 :** Distribution des colis de Noël aux aînés de Ladinhac
- **8 Janvier 2023 :** vœux de la municipalité et accueil des nouveaux arrivants

**Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 19 janvier 2023.**

Ont signé Clément ROUET, Maire, et Marie-Ange SOUQUIERES, secrétaire de séance.